



Jean AUTEXIER, Directeur  
E-mail : [j.autexier@chu-poitiers.fr](mailto:j.autexier@chu-poitiers.fr)

Affaire suivie par : Nadège LOUIS  
Chargée des Relations avec les Patients  
☎ 05.49.44. 42.78

Réf : JA/NL : 2009/27/07

Monsieur Jérôme GAUDINAT  
16 rue Théophraste Renaudot  
86000 POITIERS

Poitiers, le 28 juillet 2009

Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre courrier du 20 juillet dernier et celui-ci a retenu toute mon attention.

Vous y faites référence au courrier de Monsieur Jacques FRANCOIS, en date du 6 juin 2008, relatif à vos hospitalisations au Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers.

Les dispositions de facturations décrites dans ce courrier vous ont été objectivement exposées lors de l'entretien du 30 avril 2008 à la Direction Patient-Santé Publique. Il a été clairement défini que les hospitalisations consécutives à un manque de personnel auxiliaire de vie et non à un motif médical, relèvent d'une prise en charge « sociale » et non « sanitaire ( c'est - à dire médicale) ». Seules les hospitalisations pour motif médical, sur prescription médicale ou non, seront présentées à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

La demande du Docteur POURTEIN stipule clairement une admission pour absence d'auxiliaire de vie.

Votre besoin d'être pris en charge ces 20 et 21 juin 2009 n'est pas mis en cause, toutefois le motif de cette hospitalisation n'entrant pas dans le cadre d'un besoin médical, je maintiens la facturation de ces deux journées à votre charge.

Je vous prie de croire, Monsieur le Professeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Pierre DEWITTE

Pour le Directeur Général,  
Le Directeur Général Adjoint

Directeur Général  
**Thierry LEFEBVRE**